

# 07

## RAPPORT

### **OBJET : ETUDE DE CIRCULATION ET DE DESENCLAVEMENT DES RD 1 ET RD 3 – CONVENTION DE CO-FINANCEMENT DE L'ETUDE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-METZ, LA COMMUNE DE VANTOUX ET LA VILLE DE METZ**

Une étude réalisée en 2005 par l'AGURAM a montré l'intérêt de conforter les accès tant pour les déplacements automobiles que pour les transports en commun dans le secteur Nord-Est de l'agglomération messine.

Ce constat partagé par les communes de Metz, Saint-Julien-les-Metz et Vantoux pose la question de la dégradation probable de la circulation par saturation des axes principaux (telle que la Route de Bouzonville ou la RD3), et pouvant pénaliser le développement urbain, en l'absence d'aménagement ou de la réalisation de nouvelles infrastructures à moyen terme.

Par ailleurs, les études de circulation ont démontré que les conditions de dessertes actuelles sont compatibles avec le projet de l'extension de 280 logements du quartier résidentiel des Hauts de Vallières à Metz.

Aussi, afin de favoriser les évolutions futures attendues sur le plan de l'urbanisation, il est proposé de réaliser une étude de circulation et de faisabilité des infrastructures routières destinée à anticiper le développement Nord-Est de l'agglomération sur les territoires des communes de Metz, de Saint-Julien-les-Metz et de Vantoux.

Cette étude a pour objectif d'analyser l'impact des déplacements et la faisabilité technique d'un itinéraire assurant le désenclavement de la zone. A cette occasion, il sera étudié l'intérêt d'un contournement nord-est (entre la RD1, la RD2 et la RD3, voire au-delà) d'une part, et d'un nouvel échangeur entre la RD3 et les autoroutes A4 ou A315 ou toute autre alternative, d'autre part.

La Ville de Metz assurera le financement principal de cette étude au regard de l'intérêt de la Ville de Metz à urbaniser le plus vaste de ces territoires et desservi principalement par la RD3.

La Ville de Metz agira en qualité de pouvoir adjudicateur de cette étude.

La Ville de Metz sera assistée, pour le pilotage technique de l'étude, par l'AGURAM qui a mené les premiers diagnostics et qui a participé aux réflexions d'extension d'urbanisation sur les trois communes.

Les communes de Metz, de Saint-Julien-les-Metz et de Vantoux mettront en place un groupe de travail animé par l'AGURAM qui associera la Communauté d'Agglomération Metz Métropole et les maîtres d'ouvrages des infrastructures routières et autoroutières (CG57, DIR Est, SANEF, ...).

Le financement de cette étude est assuré par un cofinancement entre les trois communes, à concurrence de 50 000 € TTC, à financer :

- pour 70%, soit dans la limite de 35 000 € TTC, par la Ville de Metz,
- pour 20%, soit dans la limite de 10 000 € TTC, par la Ville de Saint-Julien-les-Metz,
- et pour 10%, soit dans la limite de 5 000 € TTC, par la Ville de Vantoux.

En conséquence, la motion suivante est soumise au Conseil Municipal

## **MOTION**

**OBJET : ETUDE DE CIRCULATION ET DE DESENCLAVEMENT DES RD 1 ET RD 3 – CONVENTION DE CO-FINANCEMENT DE L'ETUDE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-METZ, LA COMMUNE DE VANTOUX ET LA VILLE DE METZ**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que l'étude réalisée en 2005 par l'AGURAM a souligné les difficultés du secteur Nord-Est de l'agglomération messine, causés par le déficit actuel du réseau d'infrastructures constitué essentiellement de la RD1 et de la RD3 (route de Bouzonville),
- que la question de la dégradation probable de la circulation, et pouvant pénaliser le développement urbain, est posé en l'absence d'aménagement ou de la réalisation de nouvelles infrastructures à moyen terme,
- que l'étude préalable à l'extension de l'urbanisation du quartier résidentiel des Hauts de Vallières à Metz, a démontré que les conditions de dessertes actuelles ne permettent pas d'envisager un développement supérieur à 1 000 logements dans les conditions actuelles de desserte,
- qu'il y a lieu d'améliorer sensiblement les conditions de dessertes de ces quartiers avec les pôles d'activités et les projets des grands équipements de Metz et de l'agglomération (notamment l'Actipôle, le Technopôle, les nouveaux hôpitaux, et les futures zones d'activités de Mercy et Lauvallières).
- que ce constat est partagé par les communes de Metz, Saint-Julien-les-Metz et Vantoux

APPROUVE l'intérêt de réaliser une étude de circulation et de faisabilité des infrastructures routières destinée à anticiper le développement Nord-Est de l'agglomération sur les territoires des communes de Metz, de Saint-Julien-les-Metz et de Vantoux,

APPROUVE le programme de l'étude ayant pour objectif d'analyser l'impact des déplacements et la faisabilité technique d'un itinéraire assurant le désenclavement de la zone,

APPROUVE la convention de co-financement de l'étude, à concurrence de 50 000 € TTC, à financer :

- pour 70%, soit dans la limite de 35 000 € TTC, par la Ville de Metz,
- pour 20%, soit dans la limite de 10 000 € TTC, par la Ville de Saint-Julien-les-Metz,
- et pour 10%, soit dans la limite de 5 000 € TTC, par la Ville de Vantoux.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention susnommée,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cette étude, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenants éventuels, en application de l'article 28 et 40 du Code des Marchés Publics, et dans les limites des crédits alloués,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

DECIDE d'imputer les dépenses sur le chapitre 20 et l'article 2031 programme 9247 désenclavement RD1 / RD3 de la fonction 810 du Budget Principal,

DECIDE d'imputer les recettes sur le chapitre 13 et l'article 1381 programme 9247 désenclavement RD1 / RD3 de la fonction 810 du Budget Principal,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER